



## FISCALITÉ JEUNES / MICROENTREPRISE

# Les impôts, tout commence par la 1<sup>ère</sup> déclaration !

*La vie professionnelle peut amener à diversifier ses sources de revenus et devenir un(e) entrepreneur(e). Une activité développée dans le cadre d'une entreprise peut être principale ou complémentaire (au salariat par exemple).*

## POURQUOI DOIS-JE DÉCLARER MES REVENUS ?

### ➔ UN DEVOIR QUI OUVRE DES DROITS

Indispensable pour entreprendre des démarches administratives (demandes d'APL, Prime d'Activité...) ou pour accéder à un logement

### ➔ UN CALENDRIER À RESPECTER

Chaque année à la même période une déclaration à faire

### ➔ UN FORMALISME À RESPECTER

Sur Internet, au moyen de ses identifiants, sinon formulaire papier accepté pour la 1<sup>ère</sup> déclaration



## BON À SAVOIR

### QUE DOIS-JE DÉCLARER ?

#### ➔ TOUJOURS :

Les salaires nets perçus l'année N-1, la pension alimentaire versée par mes parents, les indemnités journalières ou de chômage, certaines primes...

#### ➔ JAMAIS :

Les prestations sociales (AL, Prime activité...)

## LE CALCUL DE L'IMPÔT

### → LE PRINCIPE

**En général, plus on gagne d'argent, plus on paie d'impôts ! Mais avec la possibilité de réduire parfois la facture :**

- Prise en compte de la composition de la famille
- Niches fiscales/optimisation fiscale : solutions pour réduire sa facture de manière légale !

**Barème progressif à actualiser tous les ans !**

### → LE CALCUL

Valeur du QF* (R/N)	% d'imposition
Jusqu'à 10 777 €	0
De 10 778 € à 27 478 €	11 %
De 27 479 € à 78 570 €	30 %
De 78 571 € à 168 994 €	41 %
À partir de 168 994 €	45 %



## RESTER RATTACHÉ AU FOYER FISCAL DE MES PARENTS OU ÊTRE DÉTACHÉ ?

### → RATTACHEMENT OU DÉTACHEMENT ?

**Des questions à se poser :**

- J'ai des revenus ? Sont-ils imposables ?
- Quels avantages ou pertes d'avantages pour mes parents ? Pour moi ?
- Quelles conséquences sur les prestations sociales, les miennes et celles de mes parents ?
- Mes parents peuvent-ils me verser une pension déductible de leur revenus ?
- Dois-je prendre une mutuelle individuelle ?

### → LE RATTACHEMENT RESTE POSSIBLE SI VOUS ÊTES :

- Âgés de moins de 21 ans au 1<sup>er</sup> janvier N-1
- Âgés de moins de 25 ans au 1<sup>er</sup> janvier N-1 et poursuivant leurs études au 1<sup>er</sup> janvier N-1 ou au 31 décembre N-1
- Enfants, chargés de famille
- Enfants majeurs devenus orphelins ou recueillis, sous conditions particulières

**En principe, je suis imposable personnellement si je suis majeur(e) et indépendant(e) sur le plan fiscal.**

### BON À SAVOIR

#### LE SIMULATEUR DU CALCUL DE L'IMPÔT :

##### → COMMENT LE TROUVER :

- Aller sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), onglet « particuliers »
- Dans le moteur de recherche, taper « simulateur »

#### LA DÉCLARATION EN LIGNE

- **Obligatoire** pour tout le monde, quel que soit son revenu.
- Pour la 1<sup>ère</sup> déclaration : possibilité de la faire papier, si on n'a pas reçu les identifiants.
- Formulaire 2042 à télécharger et imprimer sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

## DÉCLARER DES REVENUS DE SOURCES DIVERSES

### → LES REVENUS SUIVENT L'ÉVOLUTION DE LA VIE PROFESSIONNELLE

D'autres revenus peuvent venir se greffer aux salaires ou les remplacer :  
revenus d'entrepreneurs, dividendes de sociétés dont je suis associé...

Autant de situations et voire davantage qui peuvent se présenter au cours de votre vie professionnelle et qui nécessiteront :

- Une déclaration et un statut spécifiques



### BON À SAVOIR

#### DEUX SOURCES DE REVENUS : ACTIVITÉ ET PATRIMOINE

##### → LES REVENUS DU TRAVAIL :

- Salaires
- Chômage
- Aides, bourses...
- BNC (Bénéfices non commerciaux)
- BIC (bénéfices industriels et commerciaux)
- Dividendes



##### → LES REVENUS DU PATRIMOINE

- Revenus de l'épargne
- Revenus fonciers
- Revenus et plus-values de valeurs mobilières
- Prise de participation dans le capital d'une entreprise : dividendes et plus-values.



## LES ÉTAPES DE LA DÉCLARATION DES REVENUS



1

**IDENTIFIER**  
les différents  
revenus

2

**DISTINGUER**  
le type de  
déclaration

3

**TENIR COMPTE**  
de la situation à  
l'instant T

4

**RESPECTER**  
le calendrier de  
déclaration

5

**ANTICIPER**  
les changements  
de situation

## LA DÉCLARATION DES REVENUS DE L'INDÉPENDANT

### → UN STATUT JURIDIQUE À CHOISIR

Un formulaire fiscal et des obligations différentes selon le statut juridique :

- Entreprise individuelle
  - Le régime de la microentreprise (ou auto-entreprise)
  - Le régime de l'entreprise individuelle au réel
- Sociétés, dont les plus courantes : SARL/EURL – SAS, SASU

### RAPPEL : SE DÉCLARER TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

- Inscription sur le site de l'INPI (portail unique pour demander le numéro siren et déclarer son début d'activité)
- Création du « compte ou profil pro » sur [impôts.gouv](https://impots.gouv.fr).
- Correction de la déclaration des revenus en ajoutant le résultat net de son bilan

### BON À SAVOIR

## LA DÉCLARATION D'IMPÔTS POUR LA MICROENTREPRISE

### → LE FORMULAIRE 2042 C PRO :

Eléments à saisir en ligne en complément du formulaire 2042 de déclaration des revenus de salaires (chiffre d'affaires à reporter)

## LA DÉCLARATION DES DIVIDENDES

### → COMMENT ÇA MARCHE ?

- Le PFU (Prélèvement forfaitaire unique) ou Flat Tax.
- Ou sur option, imposition au barème progressif

### BON À SAVOIR

## VERSEMENT DIVIDENDES

### → DÉFINITION :

Versement de tout ou partie du bénéfice de l'entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés aux associés



L'appui d'un expert peut être pertinent

Association loi de 1901, soutenue par les Caisses d'Épargne  
5, rue Masseran - 75007 Paris  
Tél. : 01 58 40 43 68  
[www.finances-pedagogie.fr](http://www.finances-pedagogie.fr)



**FINANCES & PÉDAGOGIE**

Amener chacun à mieux maîtriser l'argent